



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
Commune de  
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

*Extrait du Registre des Délibérations du  
Conseil Municipal  
République Française*

*Séance du 22 mai 2023  
à 18 heures 30*

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	17	25

**Date de la convocation**

16/05/2023

**Date d'affichage**

05/06/2023

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

**Présents :** MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - FISCHER Lionel - SALUZZO Joëlle - CACELLI Alex - LOUIS-VASSAL Patrick - CRAPONNE Jean-Louis - GARREL Régine - TRICHARD Frédéric - MORETTI Karine - GUINTRAND Tamara - BOLIMON Lionel - COUSTON Rémy - ADAM Carole - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain - PLAZA PUTTI Mireille.

**Procurations :**

Mme COSTE Josiane a donné procuration à Mme SALUZZO Joëlle.  
Mme RANC Sylvie a donné procuration à M. CACELLI Alex.  
Mme CUP Christine a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal.  
M. ORLANDI Pascal a donné procuration à Mme MORETTI Karine  
M. DEL NISTA Xavier a donné procuration à M. FISCHER Lionel.  
Mme RABERT Guylaine a donné procuration à M. LOUIS-VASSAL Patrick  
M. FILIERE Thierry a donné procuration à M. MALEN Serge  
Mme PILLOT-CAILLIATTE Marion a donné procuration à M. COUSTON Rémy

**Absents excusés :** ANDRÉ Claude – BOUIX Sandra.

**Secrétaire de séance :** M. LOUIS-VASSAL Patrick

**Nature de l'acte :** 7.1.3 Tarifs des services publics  
**DELIBERATION N° 2023-05-31**

**OBJET :** *TARIFS DES DROITS DE PLACE POUR LES VIDE-GRENIERS  
ORGANISÉS PAR LA COMMUNE*

**RAPPORTEUR :** Madame Joëlle SALUZZO, adjointe déléguée aux festivités et au commerce

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2021-09-80 du 20 septembre 2021 fixant le tarif des emplacements pour les vide greniers,

CONSIDERANT la nécessité d'actualiser les tarifs des droits de place pour les vide-greniers organisés dans le village,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission des affaires générales réunie le 15 mai 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

RAPPORTE la délibération n°2021-09-80 du 20 septembre 2021.

FIXE pour les vide-greniers organisés sur la commune le tarif de l'emplacement à 5 € (cinq euros) à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
25	/	/

Le Maire,  
Serge MALEN



certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 05/06/2023 de la publication le 05/06/2023 informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le secrétaire de séance  
Patrick LOUIS-VASSAL